



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

***Département de l'Administration et des Services Généraux
Division des Services Généraux et du Patrimoine***

**TERMES DE REFERENCE POUR LA
SELECTION DE PRESTATAIRES EN VUE DE LA
MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ELECTRICITE
COURANT FAIBLE ET DE LUTTE CONTRE INCENDIE**

Mars 2026

1. Contexte

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dispose de plusieurs équipements d'électricité courant faible et des moyens de luttés contre incendie pour lesquels elle propose de recruter des prestataires qualifiés et compétents en vue de leurs exploitations et/ou maintenances.

2. Description des installations

Le bâtiment de la Banque est classé à l'échelle d'immeuble à grande hauteur et établissements recevant du public de type **IGH ERP-W2**. Il est composé de deux compartiments dénommés : aile droite et aile gauche, toutes reliées par des passerelles (terrasse ou bureaux) à des étages spécifiques.

Sur la base des réglementations régissant les IGH-ERP, l'immeuble est doté de plusieurs installations dont ceux, objet de l'appel à concurrence sont listés ci-après :

- Système de Mise en Sécurité Incendie ;
- Contrôle d'accès ;
- Vidéosurveillance ;
- Anti-intrusion.
- Lutte contre incendie ;

Par ailleurs, les résidences de fonction de la Banque sont essentiellement composées des installations de vidéosurveillance, de portier vidéo et sont équipées d'extincteurs de différents types.

La liste non exhaustive des équipements composant les installations susmentionnées est retracée dans le tableau 1.

Tableau 1 : Liste non exhaustive des équipements,

N°	Désignation des équipements
1	Mise en Sécurité Incendie (DEF)
1.1	- Tableau de détection incendie adressable CASSIOPEE Forté S
1.2	- Centraliseur de Mise en Sécurité Incendie ANTARES VI
1.3	- Détecteur optique de fumée adressables ORION OA-O
1.4	- Déclencheur manuel DMOA
1.5	- Diffuseur sonore AVS2000 SIP
1.6	- Indicateur d'action ORION 3 bornes
1.7	- Centrale d'interphonie
1.8	- Interphone
1.9	- Coffret de relayage y compris les moteurs de désenfumage
2.0	- Portes coupe-feu d'étage et ceux des ascenseurs

2.1	- Clapets coupe-feu
2.2	- Trappes et volets de désenfumage
2	Contrôle d'accès
2.1	- Serveurs de gestion du système
2.2	- Poste client
2.3	- Coffret de contrôleur de badge (<i>Bosh</i>)
2.4	- Lecteurs de badges (<i>Bosh</i>)
2.5	- Barrière levante (<i>Automatic systems</i>)
2.6	- Tourniquet (<i>Automatic systems</i>)
2.7	- Imprimante d'édition de carte magnétique (<i>Datacard</i>)
2.8	- Scanner Rayon X (<i>VISIOM PASSAGIX</i>)
2.9	- Portier vidéo
2.10	- Accessoires (ferme porte, gâche électrique, porte aluminium de contrôle d'accès, etc...)
3	Vidéosurveillance
3.1	- Enregistreurs
3.2	- Caméras
	- Postes téléviseurs
3.3	- Coffrets informatiques
4	Anti-Intrusion
4.1	- Poste centrale de 128 zones
4.2	- Concentrateur
4.3	- Module de porte adressables
4.4	- Détecteur de brise de verre
5	Lutte contre incendie
5.1	- RIA
5.2	- Poteau incendie
5.3	- Colonne sèche
5.4	- Extincteurs
5.5	- Bac à sable
6	Divers
6.1	- Alimentation sans interruption (onduleurs et coffrets électriques de tous les équipements concernés)
6.2	- Coffrets d'alimentations électriques sectorielles destinées aux équipements

3. Objectif et allotissement du marché

L'objectif principal visé à travers ce processus est de sélectionner des prestataires sur une base concurrentielle pour prendre en charge les travaux conformément à l'allotissement ci-après :

- Lot 1 : Maintenance et exploitation des installations d'électricité courant faible (sécurité incendie, contrôle d'accès, anti-intrusion et vidéosurveillance) ;
- Lot 2 : Maintenance des installations de lutte contre incendie.

4. Description des prestations

4.1. Maintenance et exploitation des installations d'électricité courant faible (lot 1)

❖ **Les travaux de maintenance sont décrits comme suit :**

a) Sécurité incendie :

- Vérification d'aspect qui consiste en une inspection approfondie du tableau de signalisation, nettoyage, contrôle de fixation, serrage des bornes, état des détecteurs et des câblages, contrôle des étiquettes (vignettes NF et plaquettes de référence) ;
- Vérification des fonctions générales (signalisations lumineuses et sonores, temporisations) et du bon fonctionnement de tous les organes asservis à l'installation (essais des boucles, vérification des sirènes ou des boîtiers d'alarme de sécurité, vérification du fonctionnement des asservissements, etc...).
- Mise à jour des plans à chaque modification des installations ;
- Réparations, remises en état, nettoyages et échanges des organes ou éléments ;
- Vérification de la tenue des caractéristiques et performances initiales exigées par les normes en vigueur ;
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de désenfumage, dispositifs de commandes manuelles et automatiques (clapets télécommandés de ventilation, volets, ventilateurs, exutoires, etc...) ;

b) Contrôle d'accès, vidéosurveillance et anti-intrusion

- Vérification périodique et entretien général des équipements ;
- Recherche de panne et remplacement de pièces défectueuses ;
- Mise à niveau des logiciels de gestion et de contrôle.

❖ **L'exploitation de l'ensemble du système consiste à :**

- Effectuer une surveillance vidéo 24H/24 et 7j/7 y compris la gestion du système ;
- Gérer les accès (production et configuration des badges d'accès) ;
- Effectuer les rondes techniques suivant un planning défini et signaler toutes anomalies constatées à l'interlocuteur de la Banque et/ou aux prestataires concernés ;
- Surveiller en permanence la centrale incendie (état général et bon fonctionnement...) ;
- Alerter le service de sécurité en cas d'incendie ;
- Intervenir sur le système de sécurité incendie en cas de dysfonctionnement ;
- Effectuer des interventions ponctuelles ;
- Porter assistance à toute personne bloquée dans les ascenseurs ;
- Participer aux différents exercices d'évacuation organisés par la Banque.

4.2. Maintenance des installations de lutte contre incendie (lot 2)

Ces travaux sont décomposés comme suit :

- Vérification des manomètres de l'installation ;
- Essai périodique des RIA et poteaux incendie ;
- Vérification de l'état des extincteurs, de la colonne sèche ainsi que des pompes surpresseurs incendie ;
- Vérification des accessoires (sceaux, bac à sable, etc...),
- Entretien, réparation et/ou remplacement des organes de l'ensemble des équipements de l'installation.

5. Ressources humaines et matériels

Afin d'assurer un service rapide, les prestataires doivent mettre à disposition en permanence, dans les locaux de la Banque du personnel conformément au tableau 2.

Tableau 2 : Ressources humaines et matériels,

N°	Désignation des lots	Ressources humaines		Ressources matériels
		Composition	Profil et expérience	
1	Lot 1	<u>Exploitation 24h/24 et 7j/7</u> Quatre équipes de deux gardiens techniques pour un roulement de 8 heures de travail	-Diplôme de BAC / BT en Electricité/Electrotechnique ou tout autre diplôme équivalent ; -Justifier de deux années d'expériences dans l'exploitation des installations similaires	-Ensemble de jeu de pinces et tournevis ; -Pincés à sertir -Testeur de continuité et de câble RJ45 ; -Kit d'adressage et de test des détecteurs DEF ou équivalent ; -Huile d'entretien et de nettoyage ; - Etc...
2		<u>Maintenance</u> Un Chef d'équipe et un technicien d'intervention	<u>Chef d'équipe</u> -Diplôme de Technicien Supérieur en Electricité ou Electronique ou Electromécanique ou équivalent -Diplôme de SSIAP 1 -Justifier de cinq années d'expériences dans la maintenance et la gestion des installations d'électricité courant faible <u>Technicien</u> -Diplôme de CAP, BAC (F2 ou F3) ou équivalent -Justifier de deux années d'expériences dans l'exploitation d'installation similaire	
3	Lot 2	Un Chef d'équipe et un ouvrier spécialisé	<u>Chef d'équipe</u> -Diplôme de Technicien Supérieur en électricité ou électronique ou électromécanique ou équivalent -Maîtrise de plusieurs aspects du génie énergétique (électricité, climatisation, plomberie sanitaire et industrielle, réseaux hydrauliques et aérauliques) -Justifier de cinq années d'expériences dans la maintenance d'équipement de plomberie industrielle <u>Technicien</u> -Diplôme de CAP et BT en Plomberie, BAC (F1, F2 ou F3) ou équivalent ; -Justifier de deux années d'expériences dans l'entretien d'installation similaire	- Jeu de clés, de tournevis, de pinces ; - Chalumeau ; - Huile d'entretien et nettoyage ; - Etc...

Le personnel sur site hormis ceux en charge de l'exploitation et la surveillance vidéo devra opérer aux heures de travail ci-après :

- **Jours ouvrables de 6 à 18 heures ;**
- **Samedis de 8 à 12 heures ;**
- **Jours non ouvrables 24h/24 en cas d'urgence signalée.**

Le personnel sur site devra se présenter dans un état de propreté irréprochable et être vêtu de tenues propres et soignées (avec indication du nom de la société).

En plus des techniciens qualifiés, les prestataires désigneront un interlocuteur technique d'un niveau ingénieur. Il devra avoir un rang de responsable au sein de l'entreprise et être à mesure d'engager l'entreprise en cas de besoin. Cet interlocuteur technique devra également être à mesure de répondre aux sollicitations de la Banque en cas de besoin et assister à toutes les réunions auxquelles il sera convié.

6. Critère d'éligibilité

Pour être éligible, les prestataires doivent impérativement répondre au minimum aux critères ci-après :

Lot 1 :

- Être une entreprise spécialisée dans la maintenance et l'exploitation des installations d'électricité courant faible et justifier de cinq années d'expérience;
- Justifier d'un partenariat technique avec les fabricants des systèmes installés à la Banque (DEF, BOSH, Automatics Systems, etc...);
- Être une personne morale de droit privé ;
- Disposer d'un registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Disposer de capacités logistiques ainsi que des ressources humaines appropriées pour la mission.

Lot 2 :

- Être une entreprise spécialisée dans l'installation et la maintenance des installations et moyens de lutte contre incendie et justifier de cinq années d'expérience;
- Être une personne morale de droit privé ;
- Disposer d'un registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Disposer de capacités logistiques ainsi que des ressources humaines appropriées pour la mission.

7. Liste des pièces à fournir

- Copie du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres.

***NB :** Le défaut ou la non-fourniture de l'une quelconque des pièces citées ci-dessus n'est pas éliminatoire dans l'immédiat. Toutefois, les prestataires retenus devront nécessairement fournir les pièces manquantes avant la signature du contrat. Au cas contraire, la BIDC passera aux candidats suivants classés dans l'ordre croissant.*

8. Offre Technique

L'offre technique doit comporter au minimum, les pièces et documents ci-après :

- Stratégie d'intervention ainsi que les capacités organisationnelles ;
- Description des capacités logistiques ;
- Cv des intervenants (Techniciens sur site et interlocuteur technique) ;
- Liste des références techniques similaires des cinq dernières années ;
- Toute autre information ou documentation utile.

9. Offre Financière

L'offre financière devra être libellé conformément aux tableaux ci-après :

Lot 1 :

N°	Désignation	Unité	Montant (En FCFA HT/mois)
1	Exploitation des installations d'électricité courant faible	FF	
2	Maintenance des installations d'électricité courant faible	FF	
Total			

Lot 2 :

Désignation	Unité	Montant (En FCFA HT/mois)
Maintenance des installations de lutte contre incendie	FF	

10. Visite de site

Afin de permettre aux soumissionnaires d'apprécier la consistance des travaux, une visite de site recommandée sera organisée dans les locaux de la BIDC le **mardi 24 mars 2026 à 15 heures**.

11. Date limite de dépôt des plis

Les plis peuvent être déposés sous enveloppes fermées au plus tard le **mercredi 08 avril 2026 à 10 heures** au bureau 505 D de l'immeuble de la Banque, contre une décharge. Les soumissions parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées.

12. Durée du contrat

A l'issue du processus d'évaluation, la BIDC signera avec le prestataire retenu, un contrat d'une durée d'un an renouvelable deux fois, assortie d'une période d'essai de trois mois.

Le renouvellement s'effectuera sur la base d'une grille d'évaluation des prestations portant sur la satisfaction de la BIDC.

13. Assurance

Le prestataire retenu devra, à sa charge, souscrire à des polices d'assurance valables durant toute la durée de son contrat.

14. Modalités de paiement

Le paiement des prestations s'effectuera conformément à l'offre financière, par virement après service fait et sur présentation de la facture accompagnée du rapport mensuel des interventions et d'état des installations.